



Référence: fch / Evénements A étranger
Zurich, octobre 2013

Aide-mémoire de la Centrale nationale d'alarme concernant les mesures de protection en cas d'événement entraînant une augmentation de la radioactivité à l'étranger

Indication: Le comportement adéquat dépendant toujours de la nature effective de l'événement, les recommandations communiquées dans le cas concret devraient à chaque fois primer les recommandations générales formulées ci-après.

1. Observer les consignes émises et les éventuelles mesures de protection ordonnées par les autorités locales.

Les autorités locales sont les mieux à même d'apprécier le danger précis, la nature et la quantité des substances radioactives libérées et la situation météorologique régnant sur place et influant éventuellement sur la propagation de ces substances.

2. Se conformer aux conseils et aux recommandations émises par le DFAE et l'ambassade suisse à l'intention des voyageurs.

Ces autorités prennent en considération tous les dangers existants afin d'informer le mieux possible tous les ressortissants suisses se trouvant sur place. La Centrale nationale d'alarme collabore étroitement avec le DFAE.

www.eda.admin.ch/eda/fr/home/travad.html

<http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/reps.html>: site internet de la représentation suisse compétente (ambassade ou consulat) sur place

Helpline DFAE +41 800 24-7-365

Des informations complémentaires sont disponibles sur les sites suivants:

www.bag.admin.ch

www.naz.ch

3. Ne pas perdre de vue d'autres dangers, plus immédiats.

Une augmentation de la radioactivité peut également résulter d'autres événements, tels qu'endommagements d'installations nucléaires suite à une catastrophe naturelle, lors de conflits armés ou d'attentats terroristes. Dans de telles situations, une menace bien plus grande et directe émane d'explosions, de débris projetés et d'une situation généralement chaotique. Protégez-vous avant tout contre ce type de danger. Ne vous exposez pas à des risques supplémentaires pour vous mettre à l'abri d'un prétendu dégagement de radioactivité.

4. Mesures de protection immédiates en cas de dégagement radioactif: rester à l'intérieur, fermer portes et fenêtres, arrêter la ventilation.

Le plus grand danger survient immédiatement après la libération de substances radioactives à proximité de la source d'irradiation. La matière radioactive émise est dispersée et diluée en fonction de la direction du vent et des précipitations avant d'être déposée au sol.

Durant cette phase aiguë d'un événement, vous obtiendrez une protection maximale en restant chez vous, en verrouillant portes et fenêtres et en arrêtant la ventilation et la climatisation afin que l'air ambiant ne puisse plus pénétrer dans le bâtiment. Des parois épaisses offrent une meilleure protection encore. Les locaux qui servent le mieux d'abris sont situés au centre des bâtiments ou dans les sous-sols (protection par le sol). En revanche, le verre, le bois et les parois métalliques fines (voitures) n'offrent pas une bonne protection.

5. Après avoir séjourné à l'air libre: se doucher et se changer.

Lorsque vous rentrez chez vous, prenez une douche et lavez-vous les cheveux puis changez de vêtements afin que vous ne soyez plus en contact avec de la poussière ou des particules radioactives. Puis déposez les habits éventuellement contaminés dans un sac en plastique, muni de vos nom et adresse.

6. Consommer uniquement des denrées et des boissons emballées.

Après un événement, la poussière radioactive peut se déposer, en concentration accrue, sur des aliments frais ou dans des réservoirs d'eau accessibles. Par mesure de précaution, mangez ou buvez donc uniquement des produits alimentaires ou des boissons emballés.

7. Les comprimés d'iodure de potassium ne protègent que dans des situations particulières.

Lors d'un accident nucléaire grave, de l'iode radioactif peut être émis dans l'environnement. Pénétrant dans le corps humain par les voies respiratoires, cette substance se fixe dans la glande thyroïde. Pris à temps, les comprimés d'iodure de potassium préviennent l'absorption de l'iode radioactif par la glande thyroïde après inhalation. En revanche, ils n'empêchent *pas* une irradiation externe.

En cas de danger pour la population, les autorités ordonneront par radio aussi bien la mise à disposition des comprimés que leur prise. Ceux-ci doivent être ingérés uniquement sur ordre des autorités et conformément à la notice d'emballage.